

1^{re} Convention des Fédéralistes Européens

*Sous le Haut Patronage de M. Martin SCHULZ,
Président du Parlement Européen*

*En présence de M. Gérard COLLOMB,
Sénateur-Maire de Lyon,*

*Et d'eurodéputés et personnalités européennes
venant de 5 pays d'Europe*

Samedi 16 mars 2013

Salons de l'Hôtel de Ville
Place de la Comédie, Lyon 1^{er}



***Citoyens européens !
La Fédération, c'est la démocratie!
La démocratie, c'est la Fédération !***



Union des Fédéralistes Européens - France

Maison de l'Europe et des Européens

242, rue Duguesclin - 69003 Lyon

Contact : uef@uef.fr / www.uef.fr / Tel. : 04 72 07 88 88.



© Union des fédéralistes européens UEF-France, avril 2013. Tous droits réservés.

UEF-France

242, rue Duguesclin

69003 Lyon

Contact : uef@uef.fr / www.uef.fr



ACTES DE LA 1^{RE} CONVENTION DES FÉDÉRALISTES EUROPÉENS



OUVERTURE des travaux.....	9
Présentation de la journée.....	9
Mise en perspective de la manifestation	12
dans la situation européenne actuelle	12
Discours d'ouverture de Gérard COLLOMB	14
La Fédération, c'est la démocratie !.....	19
<i>Témoignages d'Européens vivant dans des pays fédéraux.....</i>	<i>20</i>
1. Organisation institutionnelle et politique du fédéralisme européen	22
2. Fédéralisme et démocratie : une Union européenne plus proche de ses citoyens.....	29
La démocratie, c'est la Fédération :.....	33
Vers un pacte social	34
1. Une cohésion financière pour financer le pacte social européen	36
2. Pas de prospérité sans croissance :.....	37
Quelles mesures économiques ?	37
3. Qui dit pacte social, dit mesures sociales !.....	42
Vers plus d'intégration et de solidarité.....	42
4. Garantir le pacte social et son exécution : quelques mesures politiques... ..	44
La démocratie, c'est la Fédération :.....	46
le saut fédéral ou la démocratie par les urnes.....	47
1. Entreprendre une grande réforme institutionnelle.....	49
2. Mobiliser les citoyens européens : préparer les élections de 2014.....	54
Intervention de Philippe LE GUEN.....	57
Clôture des travaux : Présentation de la déclaration commune adoptée par les associations partenaires de la Convention,	60
DÉCLARATION FINALE.....	61
Lettre de Jo Leinen	62

PRÉFACE



1^{re} Convention des Fédéralistes Européens

En organisant cette 1^{re} Convention des Fédéralistes européens à Lyon, l'Union des Fédéralistes Européens prend à témoin l'opinion publique, 50 ans après la tenue, dans cette même ville, du Congrès du peuple européen.

Nous voulons convaincre nos concitoyens que fédéralisme et démocratie vont de pair. Les appellations usurpées ne doivent pas faire illusion. Et à l'échelle de l'Europe, il ne peut exister d'institutions pleinement démocratiques que dans un cadre fédéral.

Nous voulons en finir avec les idées fausses concernant le fédéralisme. Le fédéralisme n'est pas une utopie abstraite et les fédéralistes ne sont ni de froids théoriciens, ni de doux rêveurs.

Notre volonté est de contribuer à forger un argumentaire visant, lors des débats en cours ou à venir, à convaincre les citoyens, l'opinion publique française en particulier, qu'il n'existe pour l'Europe aucune alternative à la fois démocratique et durable sans institutions fédérales.

Notre objectif est de préparer les débats de la campagne électorale européenne de 2014, faisant en sorte que celle-ci amène, dès le début du nouveau mandat du Parlement Européen, un changement institutionnel décisif, fondé sur une Constitution européenne, en commençant vraisemblablement avec une avant-garde d'États déterminés.

En partenariat et avec l'appui d'autres mouvements ou associations, cette convention rassemble les fédéralistes européens, militants de l'UEF et des Jeunes Européens issus de divers pays, autour d'eurodéputés ou d'autres personnalités qui se sont ouvertement déclarés en faveur d'une organisation fédérale politique de l'Europe.

► Dans ces actes seront rapportées de manière structurée les questions et idées principales ayant dirigé les débats interventions. En espérant que vous trouverez quelques réponses à vos questions... Bonne lecture !

François MANNERAT
Vice-président de l'UEF-France

Jean-Guy GIRAUD
Président de l'UEF-France

SAMEDI 16 MARS
Ouverture de la Convention



OUVERTURE des travaux

La journée fut placée sous la **Présidence d'honneur de Michel ALBERT**, *Membre de l'Institut, secrétaire perpétuel honoraire de l'Académie des sciences morales et politiques, président d'honneur de l'UEF-France.*

- **Jean-Guy GIRAUD**, *Président de l'UEF-France*
- **Carlo-Maria PALERMO**, *membre du bureau des Jeunes Européens Fédéralistes (Europe)*



Source : Tiphaine Milliez, UEF-France

Présentation de la journée par **Jean-Guy GIRAUD**, *Président de l'UEF-France.*



Source : Graziana Granziani, Maison de l'Europe

« Les critiques pleuvent sur l'Union européenne ».

Le malaise d'une opinion publique toujours plus éloignée de l'Union européenne est grandissant. Une **réforme profonde** de l'Union est donc nécessaire pour permettre à l'Europe de **prendre un nouveau départ**. C'est tout l'objet de la campagne de l'UEF, nous explique Jean-Guy GIRAUD. À nous, acteurs de la société civile, de saisir le moment que représentera l'année 2014 pour impulser ce changement. À nous de préparer l'opinion publique et les politiques à ce changement.



Trois tables rondes structureront notre journée :

- 1^{re} table ronde « *La Fédération, c'est la démocratie! Témoignages d'européens vivant dans des pays fédéraux* » traitera du **Système fédéral en tant que mode de gouvernance**
- 2nde table ronde « *La démocratie, c'est la Fédération ! Vers un pacte social européen* » abordera la **dimension sociale du fédéralisme**
- 3^{ème} table ronde « *La démocratie, c'est la Fédération ! Le saut fédéral ou la démocratie par les urnes* » débattrà de **l'évolution de l'Union européenne vers un mode fédéral, et de la stratégie à choisir en conséquence**

Dans cette perspective, **3 idées clés** sont également à retenir :

- **Fédéralisme** : L'UEF et les autres associations partenaires de la Convention estiment qu'il n'y a pas d'autre solution possible pour réaliser une « *Union sans cesse plus étroite des peuples européens*¹ » telle qu'elle est recherchée par les traités européens que la construction d'une **Union européenne fédérale**.
- **2014** : L'année 2014 sera un **grand rendez-vous européen**. C'est en effet l'année prochaine que les européens voteront un nouveau Parlement et que sera parallèlement renouvelée la Commission européenne. Ce moment est donc absolument à saisir pour initier de nouvelles réformes et ainsi éviter le délitement irréversible de l'Europe. Nous entendons par « réforme » les mesures qui permettront à l'Union de faire ce fameux « saut fédéral ».
Les fédéralistes ne feront malheureusement pas de campagne politique sous la bannière d'un seul parti fédéraliste, encore trop faible. Il faudra donc avant tout interpeller les différents politiques et chefs de partis pour qu'ils répondent de nos objectifs fédéralistes et les convaincre de les intégrer à leur programme².
Par ailleurs, les fédéralistes devront faire face à deux risques majeurs qui pèsent d'ores et déjà sur les prochaines élections : le désarroi de l'opinion publique européenne et la menace nationaliste.

¹ Dans son préambule, le **Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFUE)** – l'un des deux traités fondamentaux de l'Union européenne avec le Traité de l'Union européenne (TUE) – annonce vouloir « *établir une union sans cesse plus étroite des peuples européens* ».

² Ceci fera l'objet d'une prochaine convention des fédéralistes européens.



- **Convention** : Le concept de « Convention » est ici à comprendre comme un **organe de réunion de type constitutionnel**.

Un tel organe a déjà été convoqué par deux fois dans le passé : pour la préparation et l'élaboration de la Charte européenne des droits fondamentaux et pour celle de la Constitution européenne, qui a échoué en 2005.

Un organe de même type doit se réunir **pour réviser les traités voire écrire une nouvelle Constitution européenne**, en fonction de la stratégie qui aura été choisie.

**« Notre but aujourd'hui est que vous repartiez ce soir
avec la conviction qu'un redressement de l'Europe
est non seulement nécessaire mais aussi possible »**

Jean-Guy GIRAUD, *Président de l'UEF-France*



Mise en perspective de la manifestation dans la situation européenne actuelle



Carlo-Maria PALERMO,
membre du bureau des Jeunes Européens Fédéralistes (Europe)

Source : Tiphaine Milliez, UEF-France

Les dimensions de la crise européenne actuelle sont multiples : crise économique, financière, sociale mais aussi *politique*. La crise d'*efficacité* (quelle capacité de réponse des institutions européennes ?) et de *légitimité* représente, au-delà des premières dimensions nommées, un défi supplémentaire qu'il nous faut dépasser.

La crise européenne recouvre également une dimension *internationale* : Comment assurer une place à l'Union européenne dans ce monde globalisé ?

« L'UE n'est plus le centre du monde »

Jean-Guy GIRAUD, *Président de l'UEF-France*

Le but de cette Convention est de répondre à tous ces défis et d'appeler les institutions et politiciens à jouer un rôle politique et constitutionnel pour l'avenir de l'Europe.

Pour cela, la coopération au sein de la famille fédéraliste est essentielle. Il est en effet primordial que toutes les organisations européennes, à commencer par celles qui ont soutenu cette Convention, appellent d'une voix commune tous les européens à s'engager dans cette expérience.



C'est dans cette perspective que la JEF-Europe soutient la déclaration commune³ lors de cette manifestation. La JEF-Europe est en effet persuadée que seule la construction d'une Europe fédérale et l'élaboration d'une Constitution européenne pourra répondre aux défis actuels mentionnés plus haut.

Le prochain objectif est clair : les élections européennes de 2014. Aux fédéralistes de parler d'une seule voie pour mobiliser les européens.



Source : Michel Morin, UEF-France

« La bataille du Fédéralisme est une bataille de toute une vie »

Altiero Spinelli⁴

³ Voir la déclaration commune adoptée dans le cadre de cette manifestation.

⁴ Cité le jour de la Convention par Cario-Maria PALERMO, *membre du bureau des Jeunes Européens Fédéralistes (Europe)*.



Discours d'ouverture de Gérard COLLOMB

« L'ardente obligation européenne »



M. Gérard COLLOMB, Sénateur-Maire de Lyon,
Président du Grand Lyon.

L'engagement européen de Gérard Collomb est ancien. Il ne s'est jamais démenti au fil des ans et, lorsqu'il devient Maire de Lyon, il a à cœur de développer les relations européennes et internationales de sa ville. Il l'engage aussi dans de nombreuses organisations représentatives des collectivités

territoriales, afin que Lyon puisse contribuer à influencer sur les décisions de l'Union européenne et jouer sa partition dans le concert mondial des gouvernements locaux auprès des Nations-Unies.

« L'Europe unie n'est pas un expédient moderne, c'est un idéal qu'approuvent depuis mille ans tous ses meilleurs esprits. »

C'est avec cette réflexion formulée par Denis de Rougemont dans son ouvrage sur la conscience européenne à travers les textes que je voulais vous accueillir ce matin, pour cette Convention des Fédéralistes Européens.

Cette réflexion de l'un des premiers animateurs de votre mouvement exprime en effet parfaitement la conception que vous défendez, et dans laquelle je me reconnais, d'une idée fédérale qui procède des grands courants de pensée humaniste de l'Europe. Cette réflexion, il est pour moi fondamental de la rappeler en ces temps d'incertitudes.

Car pour définir ensemble où nous voulons aller, il est essentiel de savoir d'où nous venons et quelles valeurs ont forgé notre identité européenne.

Grande figure de la pensée personnaliste, Denis De Rougemont l'a montré mieux que quiconque : la conscience européenne s'est forgée au fil des siècles dans une construction progressive, d'Hésiode à Érasme, de Benjamin Constant à Altiero Spinelli, en passant par Lamartine, Michelet, Hugo, Proudhon ou Saint-Simon.



Le comte de Saint-Simon, dont la pensée sociale a profondément imprégné notre Cité et dont les réflexions politiques continuent de m'inspirer, fut l'un des premiers à formuler la nécessité d'une représentation de l'intérêt commun des peuples européens.



Source : Tiphaine Milliez, UEF-France

Dans un très beau texte paru en 1814 sur la « réorganisation, de la société européenne », Saint-Simon évoquait la nécessité d'institutions communes, et tout particulièrement d'un parlement d'Europe, susceptible de porter cet intérêt général. *« Il viendra sans doute un temps, disait-il, où tous les peuples d'Europe sentiront qu'il faut régler les points d'intérêt général avant de descendre aux intérêts nationaux ; alors les maux commenceront à devenir moindres, les troubles à s'apaiser, les guerres à s'éteindre ».*

Lorsqu'on relit ces mots, on se dit qu'il y a quelque pertinence par rapport à la réalité que nous vivons. Comment ne pas être saisis de la modernité de ces propos, auxquels les Pères de l'Europe ont voulu donner une

traduction concrète aux lendemains de la tragédie des deux guerres mondiales ?

Oui, la conscience européenne est une maturation progressive. La construction européenne également, qui progresse, dans les difficultés, mais qui progresse sans cesse, du Traité de Rome à celui de Maastricht en passant par le Traité de l'Élysée, dont nous venons de célébrer les 50 ans.

Se rappeler toutes les étapes que nous avons déjà franchies vers une union plus structurée donne toute sa pertinence à nos efforts pour l'approfondir.

Toute sa légitimité, aussi, à votre rassemblement aujourd'hui à Lyon, dans notre ville qui a été au siècle dernier un foyer de la pensée fédéraliste.

En vous donnant pour mission première de sensibiliser nos concitoyens aux enjeux de l'Europe, dans la perspective des élections de l'an prochain, vous accomplissez je crois une œuvre essentielle.

Votre combat, évidemment, ne date pas d'hier. Mais sa pertinence n'a peut-être jamais été aussi forte qu'aujourd'hui. Nous sommes en effet à un tournant de notre histoire et l'Europe n'avancera plus sans une adhésion des peuples à un projet fédérateur, dans lequel ils puissent entrevoir la solution aux difficultés de nos sociétés.



Source : Miche Morin, UEF-France

Notre continent connaît la crise la plus grave qu'il lui ait été donné de vivre depuis l'après-guerre. Cette crise est financière, économique, sociale ; elle est aussi morale avec une perte de confiance de nos concitoyens dans leurs dirigeants, avec une peur dans l'avenir et une



tendance au repli qui alimentent la montée de tous les populismes. Chaque jour l'actualité européenne en fournit de nouveaux exemples.

Pour autant, faut-il désespérer ? Je ne le crois pas, car si la crise a montré combien était fragile une union sans stratégie claire ni solidarité véritable, elle a également contraint États et institutions à quelques avancées importantes. L'action de la Banque Centrale Européenne, l'accord sur la supervision bancaire et le pacte budgétaire européen, instaurant le Mécanisme européen de stabilité ont constitué autant de pas, même si c'était dans la difficulté, vers une Europe plus intégrée.

Mais je crois qu'aujourd'hui, il faut passer d'une gouvernance de crise à une gouvernance de projet.

Et l'on voit que beaucoup reste à faire. Les réflexes de repli national sont encore trop présents. On l'a vu avec les positions du gouvernement britannique. On l'a vu avec l'adoption début février par les dirigeants des 27 pays membres d'un budget européen en baisse pour la première fois de l'histoire de l'Union et sacrifiant la part des investissements nécessaires au retour de la croissance.

Le rejet de ce budget cette semaine par le Parlement européen révèle le malaise de l'Europe dont les différentes institutions sont incapables de s'accorder sur une véritable politique commune et les moyens de la mettre en œuvre.



Source : Graziana Granzlai,
Maison de l'Europe

Ma conviction, c'est que le fédéralisme européen n'est plus une question idéologique ; c'est aujourd'hui une question de survie.

Survie de notre modèle social, qui place l'homme au centre et fait de la prospérité le moyen d'une vie meilleure pour le plus grand nombre ;

Survie de l'Europe dans l'histoire, pour maintenir notre capacité à peser sur le cours du monde.

Au cours de la seconde moitié du 20^e siècle, l'Europe a été un puissant vecteur de paix, de démocratie ; elle a contribué à l'éradication des totalitarismes et des dictatures dans notre continent. Mais aujourd'hui, si rien ne bouge, l'Europe risque de sortir de l'histoire.

Nous sommes en train de changer de monde. La plupart des grands problèmes qui se posent à nous aujourd'hui le sont à l'échelle planétaire. Les plus grands pays d'Europe paraissent insignifiants comparés aux puissances continentales comme la Chine ou les États-Unis. Daniel Cohn-Bendit et Guy Verhofstadt l'écrivent dans leur « Manifeste pour une



révolution postnationale en Europe » : « *il faut prendre conscience que dans 25 ans, plus un seul État européen, même pas l'Allemagne, ne fera partie du G8* ». Donc si nous ne changeons pas aujourd'hui d'échelle, nos pays, crispés sur leurs réalités nationales, sortiront de l'histoire.

Nous sommes en train de changer de monde et l'incapacité des gouvernants à s'adapter aux nouvelles réalités risque d'accentuer les réflexes de repli.

C'est pour cela qu'il est impératif de fixer un cap, de dessiner des perspectives pour créer une dynamique et susciter l'adhésion des peuples. Oui, il faut un souffle nouveau et peut-être peut-il provenir de nos territoires.

Quand on habite une grande ville comme Lyon, la réalité d'un monde globalisé saute aux yeux. Les entreprises s'y implantent en fonction de savoir-faire régionaux à partir du monde entier. Les classes créatives y affluent pour la qualité de la vie culturelle et du rayonnement de la ville et apportent l'ensemble des valeurs du monde dans un territoire. Des liens et des solidarités se tissent entre les régions des continents, qui transcendent les relations entre États. Nous voyons bien ici, à Lyon, combien les espaces d'échanges de notre agglomération dépassent les frontières hexagonales et combien il nous faut aujourd'hui prendre place dans le concert des grandes métropoles européennes.

**C'est pour cela qu'à Lyon nous sommes en train de construire une métropole d'intérêt européen.
Je pense que s'appuyer sur les villes, sur les grandes régions d'Europe, cela peut permettre de relancer l'idée européenne.**

C'est dans les échanges économiques, sociaux, culturels, qu'entretiennent les grandes villes européennes que peut se trouver le point de départ d'un nouvel élan pour l'Europe par l'approfondissement des relations entre les citoyens européens.

Car c'est dans nos métropoles que s'épanouissent les talents et que se développent les innovations et les industries d'avenir. Ce sont elles qui attirent les compétences et les investissements, la ressource intellectuelle, culturelle. L'avenir, comme le dessinait à un moment donné Proudhon, c'est, non plus l'État-Nation jacobin comme nous l'avons connu jusqu'à présent, mais une relation nouvelle entre un État enfin décentralisé, ces grands pôles métropolitains et régionaux et le niveau européen.



Source : Michel Morin, UEF-France



C'est peut-être dans ces relations nouvelles entre ces trois niveaux institutionnels que peut se créer l'Europe de demain. Je suis de ceux qui pensent que nos institutions doivent aujourd'hui s'adapter à cette nouvelle réalité.

Je souhaite que l'année de nos prochaines élections européennes soient l'occasion de ce renouveau et que dans les débats qui vont avoir lieu, on puisse avoir une vue d'ensemble et être à la hauteur de l'enjeu. La tentation sera évidemment de traiter des questions nationales à propos des élections européennes. Mais si nous pouvions mettre au cœur du débat – parce que c'est essentiel – l'idée et la construction européenne, alors nous dépasserions les clivages nationaux pour essayer de trouver ensemble une voie nouvelle pour l'Europe.

Je forme le vœu qu'en cette année 2014, cent ans après le déclenchement du Premier conflit mondial qui avait signé le début du déclin de l'Europe, nous cessions enfin, pour reprendre les mots d'Altiero SPINELLI, de passer « *de la tragédie de la puissance à la farce de l'impuissance* ». Pour parvenir à une Europe unie, poursuivait-il « *le chemin à parcourir n'est pas facile, mais il suffit de le parcourir et il le sera !* ».

Merci à l'Union des Fédéralistes Européens et à toutes les associations et réseaux qui, à vos côtés, contribuent à faire progresser l'idée de l'Europe dans les consciences. Car c'est comme cela, et par les citoyens, que nous parviendrons à renouer le fil du récit européen, qui autrement, pourrait courir le risque de s'interrompre définitivement.

Mesdames et Messieurs,

Je suis confiant dans votre action, dans notre action.

Je suis confiant pour l'Europe !⁵ »

⁵ Site officiel de Gérard Collomb, <http://www.gerardcollomb.fr/2013/03/16/premiere-convention-de-lunion-des-federalistes-europeens/>

SAMEDI 16 MARS
1^{re} table ronde



La Fédération, c'est la démocratie !

Témoignages d'Européens vivant dans des pays fédéraux

à **Animé** par **Jonathan LEVEUGLE**, rédacteur en chef du magazine euro-citoyen *Le Taurillon*, organe d'expression des Jeunes Européens-France. Jonathan Leveugle est l'auteur de nombreux articles et interventions pour la promotion d'une Europe fédérale. Il est notamment l'auteur de *La nécessité d'un fédéralisme européen*. Dernièrement, lors de la fête des vingt ans des Jeunes Européens-France, il a prononcé le discours de *L'engagement du Taurillon pour une Europe fédérale*.



Friedhelm FRISCHENSCHLAGER est un ancien député du Parlement Européen et actuel président de la section autrichienne de l'UEF. Friedhelm Frischenschlager a commencé sa carrière auprès du FPÖ, parti libéral autrichien, avec lequel il entrera au Parlement autrichien dans les années 1970. En 1983, il est nommé Ministre de la Défense du Gouvernement de coalition chrétienne-démocrate et nationaliste. Après son mandat d'eurodéputé au sein du groupe des libéraux et démocrates européens (AELE) à la fin des années 1990, il exercera, de 2005 à 2007, la fonction de Secrétaire Général de l'Union des Fédéralistes Européens (UEF) à Bruxelles avant de prendre la présidence de l'UEF-Autriche en 2007. Friedhelm Frischenschlager est l'auteur de *The dialogue. A chance for more EU-participatory democracy ?*



Francine JOHN CALAME est depuis 2005 élue (Verts) au Conseil national (Parlement helvétique) dans le Canton suisse de Neuchâtel ; elle est membre de la Commission de Politique extérieure. De 2008 à 2011, Francine John Calame a siégé à l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe. Au-delà de son mandat politique, elle milite au sein du Nouveau Mouvement Européen Suisse (NOMES) de Neuchâtel, association dont l'objectif est d'entretenir en Suisse le débat sur l'adhésion du pays à l'Union Européenne.



Christian WENNING est secrétaire général de l'UEF-Europe depuis mars 2010. Très tôt, ce jeune consultant politique pour les Affaires Européennes s'est engagé pour une Fédération au niveau européen et exercera diverses fonctions auprès des Fédéralistes allemands. Entre 2004 et 2006, il est président des Jeunes Européens Fédéralistes allemands (JEF) et membre du Comité directeur de *l'Europa Union*, la branche allemande de l'UEF-Europe. Par la suite, il siègera au Comité directeur du Mouvement Européen allemand. Depuis 2011, Christian Wenning est également membre du Comité directeur de Mouvement Européen International. L'année dernière, lors de l'interview radio « European federalists on ridge road » (Génération 112) Christian Wenning a proposé une analyse fédéraliste de la crise européenne actuelle et du rôle des Institutions Européennes.



La Fédération, c'est la démocratie !

Témoignages d'Européens vivant dans des pays fédéraux

« La mission fédéraliste n'est plus idéologique.
Nous sommes passés d'une théorie à une option politique concrète »

Christian Wenning, Secrétaire général de l'UEF-Europe

La question du fédéralisme n'est plus une option. Auparavant idéologie, elle est aujourd'hui pour les fédéralistes européens la seule solution à la crise que l'Europe traverse actuellement. Plus encore, une Europe unie est le seul moyen de permettre à l'Union d'avoir son mot à dire dans ce monde globalisé, qui ne laisse aucune place individuelle aux États.

Qu'est-ce que le fédéralisme ?



Source : Tiphaine Milliez, UEF-France

Le **fédéralisme** – par opposition à l'État unitaire - est un mode d'organisation dans laquelle chacun des membres (les États fédérés) dispose d'une large autonomie et délègue certains de ses pouvoirs à un organisme central reconnu comme autorité supérieure, l'État fédéral. Chaque entité membre de la Fédération possède cependant son propre gouvernement et un statut garanti par une Constitution fédérale. La *fédération* est donc à opposer à la *confédération*, qui, basée sur le principe de l'intergouvernementalisme et de la souveraineté

individuelle, réunit les différents États autour d'un traité international⁶.

L'Union des fédéralistes européens comprend le fédéralisme avant tout comme un fédéralisme européen, qui, basé sur les principes de *subsidiarité*⁷, de démocratie, de

⁶ Toupie.org 2013 : <http://www.toupie.org/Dictionnaire>

⁷ Principe selon lequel une responsabilité doit être prise par le plus petit niveau d'autorité publique pour résoudre le problème. C'est donc, pour l'action publique, la recherche du niveau le plus pertinent et le plus proche des citoyens. En ce qui concerne l'Union européenne, le principe de subsidiarité, est une règle de répartition des compétences entre l'Union et ses États membres. En dehors des domaines de compétences qui lui sont propres, l'Union Européenne n'agit que si son action est plus efficace que celle conduite au niveau des États ou des régions. Source : Europa 2013 : http://europa.eu/legislation_summaries/institutional_affairs/treaties/lisbon_treaty/ai0017_fr.htm



défense des cultures et de diversité, devra garantir les libertés fondamentales et assurer le maximum de participation des citoyens à tous les niveaux⁸.

Il existe cependant plusieurs types d'organisations fédéralistes. Le fédéralisme allemand n'est pas le même que le fédéralisme suisse ou autrichien.

S'il existe donc un consensus sur la nécessité d'un fédéralisme européen, compris comme un instrument, une solution à la crise européenne, beaucoup de questions restent encore sans réponse.

La question centrale qui structurera notre table ronde est donc la suivante :

Quel fédéralisme européen ?

Quelles compétences transférer ? À quel(s) niveau(x) ? Comment doivent s'articuler les compétences et les prises de décisions entre les différents niveaux (fédéral et fédérés) ? Comment faire participer les citoyens européens au projet de l'Union ?

Dans cette perspective, les exemples des États fédéraux allemand, autrichien et suisse peuvent s'avérer particulièrement intéressants pour apporter quelques pistes de réponse à nos questions.

En premier lieu sera abordée la question de l'organisation technique et institutionnelle du fédéralisme européen (transfert de compétences, principe de subsidiarité, système électoral européen, etc.).

Au vu des limites de cette question purement technique, sera traitée en second lieu celle d'un fédéralisme comme projet d'une volonté commune européenne, où le lien indissociable entre fédéralisme et démocratie sera souligné.

⁸ Pour plus de précision voir le site de l'UEF 2013 : <http://www.uef.fr/?pages/UEF/Europe>



1. Organisation institutionnelle et politique du fédéralisme européen

« La question du Fédéralisme doit être considérée comme un instrument de la politique européenne »

Friedhelm Frischenschlager, *Président de l'UEF-Autriche*

Le fédéralisme en tant que mode d'organisation cache bien des diversités. Les exemples allemand, autrichien et suisse rapportés par les intervenants en sont des exemples évidents. C'est de ces expériences historiques et institutionnelles variées que le fédéralisme européen pourrait s'inspirer.

1.1. Quelle répartition des compétences au sein de l'Union fédérale : le principe de subsidiarité

§ Peut-on avoir une Europe à la carte, ou en d'autres termes : tous les États fédérés sont-ils sur un même pied d'égalité dans un État fédéral ?



Source : Tiphaine Milliez, UEF-France

Le système politique suisse, rapporté par Francine JOHN CALAME, est dans cette perspective particulièrement intéressant. La Suisse est en effet un État fédéral composé de 26 cantons, distincts notamment en termes démographiques et de pouvoir économique.

Le système politique suisse, explique Francine John Calame, est néanmoins constitué de deux chambres : la *chambre parlementaire* du peuple, dont le nombre de représentants pour chaque canton varie en fonction de la population respective, et la *Chambre des États* - communément appelée Sénat -, dans laquelle chacun des cantons bénéficie de deux sièges, assurant ainsi une représentation égalitaire, quelle que soit la taille et le pouvoir économique de ce dernier⁹.

⁹ Pour plus de renseignements sur le système politique suisse : <https://www.ch.ch/fr/systeme-politique-suisse>



► **Dans un État fédéral, toutes les entités fédérées n'ont certainement pas les mêmes pouvoirs. Grâce au jeu des deux chambres parlementaires, une balance des pouvoirs est cependant possible.**

à **Approfondissement** : commentaire apporté par les participants. Un point commun majeur entre les différents systèmes fédéraux semble être celui du **bicaméralisme**¹⁰, dans lequel la confrontation d'une chambre basse (représentant les citoyens) et d'une chambre haute (représentant les entités fédérées) permet un **équilibre des pouvoirs**.



Or dans l'Union européenne nous n'avons qu'une seule chambre parlementaire !

Source : Tiphaine Milliez, UEF-France

Le conseil des ministres, en tant que représentants des différents États membres, pourrait alors être transformé en Sénat fédéral européen, où toutes les décisions se prennent à la majorité.

à **Approfondissement** : **Projet de réforme 2014**¹¹, UEF-France. L'UEF-France demande l'établissement d'un « véritable pouvoir législatif bicaméral - représentant les peuples et les États. »

¹⁰ Système politique dans lequel le pouvoir législatif est constitué de deux chambres parlementaires.

¹¹ UEF-France 2012 : Europe : La réforme de 2014, à trouver sur le site de l'UEF : http://www.uef.fr/public/pdf/Europe_La_reforme_de_2014.pdf



§ **Quelles prérogatives devrait avoir l'Union européenne ? Quelles politiques devrait-elle pouvoir mener ? Selon quel principe ?**

Friedhelm FRISCHENSCHLAGER propose d'établir une **constitution européenne** qui donne des compétences limitées mais importantes et exclusives.

à **Approfondissement** : L'UEF-France propose d'entreprendre toute action susceptible de favoriser l'émergence d'une Fédération européenne. « Cette fédération doit s'établir sur la base d'une **Constitution** démocratique adoptée selon la double légitimité des peuples et des États fédérés »¹².



Source Tiphaine Milliez, UEF-France

Dans cette constitution, la répartition des compétences devra être faite sur la base du **principe de subsidiarité**.

Friedhelm FRISCHENSCHLAGER nous met cependant en garde :

« La question de la répartition des compétences entre l'État fédéral et les États fédérés est la question centrale du fédéralisme. En réalité, il n'y a pas de règle logique cohérente prédéfinie »

à **Approfondissement** : piste de réflexion apportée par les participants. Pourquoi se limiter à l'idée d'une stricte répartition des compétences entre l'Union et les États fédérés ? L'Union pourrait par exemple posséder toutes les compétences de la souveraineté d'un État. Seules les modalités de l'action varieraient en fonction des décisions du Conseil et du Parlement, la définition de l'intérêt général appartenant avant tout à l'entité fédérale et la mise en place concrète aux entités fédérées.

¹² Site de l'UEF-France : <http://www.uef.fr/?pages/L-UEF-France-Organisation>

§ Les Länder¹³ allemands ont-ils perdu des prérogatives au fil de la construction européenne, ceci en désaccord avec le principe de subsidiarité?

Bien sûr, les Länder allemands voudraient bien récupérer certaines de leurs compétences ! Il est cependant particulièrement difficile de faire une liste claire et précise des compétences, qui, au nom du principe de subsidiarité, pourraient être récupérées par ces derniers, explique Christian WENNING.



Source : Tiphaine Milliez, UEF-France

À titre d'exemple, ce dernier cite sa participation à la **Convention Erwin Teufel**¹⁴ (2002). Le but de cette Convention était d'établir, sur la base du principe de subsidiarité, une liste de répartition des compétences entre les États membres (ici, les Länder, régions et communes allemands) et l'Union européenne.

Néanmoins, explique Christian Wenning, la Convention a échoué à établir un catalogue précis et exhaustif des compétences, qui, parce qu'elles auraient pu être exercées de manière plus efficace au niveau des Länder, devraient appartenir exclusivement à ces derniers.

La question de la répartition des compétences, c'est-à-dire l'organisation institutionnelle et fédéraliste de l'Union européenne doit avant tout répondre à la question *d'efficacité*, souligne Christian WENNING, fixée par un cadre clair préalablement défini, par exemple une *Constitution européenne*.



► ***Si le principe de subsidiarité est une clé importante du fédéralisme, il reste un principe, une idée à mettre en œuvre concrètement au cas par cas. Il fait donc partie du projet européen, mais il devra cependant être précisé en temps voulu.***

¹³ États fédérés allemands, par opposition au « Bund », l'État fédéral allemand.

¹⁴ La **Convention Erwin Teufel** s'est déroulée dans le cadre de la **Convention sur l'avenir de l'Europe** créée en décembre 2001. C'est cette Convention qui a abouti, en juin 2003, au projet de Constitution européenne. Ce projet rejeté en 2005, sera repris par le Traité de Lisbonne.

Dans le cadre de l'élargissement de l'Union européenne (UE), la mission de la Convention était « *d'examiner les questions essentielles que soulève le développement futur de l'Union et de rechercher les différentes réponses possibles* ». thèmes suivants furent abordés :

1. La **répartition des compétences entre l'Union européenne et les États membres** (notamment : quel degré de fédéralisme ?)
2. Des réformes institutionnelles importantes
3. La rédaction d'un début de **Constitution européenne**

Pour plus de renseignements, se référer à : <http://www.assemblee-nationale.fr/europe/convention-competences.asp>



1.2. Le système politique d'une Union européenne fédérale

§ Quel système politique privilégier pour notre future Union fédérale : collégialité ou présidentialisme ?

Les fédéralistes n'ont pas vocation à imposer un régime politique particulier, seulement à promouvoir l'Union fédérale, explique Christian WENNING. C'est un mode d'organisation considéré comme plus efficace que veulent instaurer les fédéralistes, la question politique étant à débattre par la suite entre les différents acteurs politiques et citoyens de l'Union, une fois le cadre institutionnel posé.

Quelques pistes peuvent cependant être suggérées, complète Christian Wenning. Si un système collégial garantit l'équilibre entre les différentes forces politiques, l'élection d'un Président indépendant, crédible et représentatif présente aussi un certain avantage par rapport à un collègue dépendant des intérêts nationaux respectifs.

Francine JOHN CALAME attire pour sa part l'attention sur le système consensuel suisse, qui repose non pas sur un système majorité/opposition mais sur un gouvernement de sept ministres (le Conseil fédéral) issus de toutes les fractions parlementaires. La Suisse est certes bien plus petite que l'Union européenne, son système par conséquent difficilement transposable tel quel, certains de ses mécanismes pourraient cependant inspirer les futurs rédacteurs d'une Constitution européenne.



► ***Ce système collégial basé sur le consensus ressemble déjà pour partie au fonctionnement actuel de l'Union européenne !***

C'est aussi de ce principe que s'est largement inspiré l'UEF-France dans sa proposition de réforme pour 2014¹⁵, revendiquant « donner une base de collégialité dans la prise des grandes décisions de politique économique » et proposant « un authentique pouvoir exécutif (la Commission) issu de l'élection du Parlement européen et placé sous son contrôle »

¹⁵ UEF-France 2012 : Europe : La réforme de 2014, à trouver sur le site de l'UEF : http://www.uef.fr/public/pdf/Europe_La_reforme_de_2014.pdf



à **Approfondissement** : **Quel système électoral pour l'Union ? Il faut en finir avec l'unanimité !** La question du système électoral n'a pu être, pour des raisons de temps, débattue lors de cette table ronde. Vous pourrez cependant trouver des pistes de réflexion sur le site de l'UEF-France, notamment dans le projet de réforme 2014¹⁶, dans lequel les fédéralistes demandent « d'en finir avec la règle de l'unanimité – c'est-à-dire du droit de veto de chacun des 27 États membres – encore applicable aux décisions importantes de l'UE ».



Source : Tiphaine Milliez,
UEF-France

1.3. Une solidarité financière pour une Union fédérale

à **Approfondissement** : **commentaire apporté par les participants.** Le fédéralisme, c'est aussi la réciprocité entre les États fédérés. **Ne faudrait-il pas mettre en place un système de solidarité ?**

Le principe de **solidarité ou de péréquation financière** («*Finanzausgleich*») est effectivement un principe fondateur du fédéralisme allemand, approuvé Friedhelm FRISCHENSCHLAGER. C'est cette solidarité financière qui est à la base de l'homogénéisation nécessaire de l'Union européenne.

¹⁶ Cf référence 15.



Faire le point :

« Le débat ne doit pas se faire sur les institutions,
mais sur un projet commun, une volonté d'aller ensemble »

Jonathan LEVEUGLE, *modérateur et Rédacteur en chef du 'Taurillon'*

à **Approfondissement** : commentaire apporté par les participants



Source : Tiphaine Millez, UEF-France

Avant de parler des réformes politiques, ne faudrait-il pas poser la question des principes porteurs de la société européenne actuelle, donner une perspective d'avenir ?

Nous l'aurons compris dans cette première partie, **les fédéralistes n'ont pas vocation à promouvoir un régime politique mais une forme d'organisation politique, la Fédération.** Elle est à comprendre comme un cadre de travail, basé sur des principes fondateurs : le **bicaméralisme**, assurant un équilibre des pouvoirs et

le **principe de subsidiarité**, clé de répartition des compétences.

Il existe autre principe fondateur du fédéralisme, le **principe démocratique.**

Quel fédéralisme ? À quoi devrait ressembler la Fédération européenne ? Le cadre institutionnel et politique de l'Union ne suffit donc pas pour répondre à cette question, puisque l'idée d'une Fédération européenne est avant tout celle d'une Union démocratique proche du peuple.



2. Fédéralisme et démocratie : une Union européenne plus proche de ses citoyens

« La Suisse tient à sa démocratie directe.

L'Union européenne a encore des progrès à faire à ce niveau là »

Francine JOHN CALAME, *Conseillère nationale du Canton de Neuchâtel*

2.1. Un projet fédéraliste commun porté par la société européenne

La création d'une Fédération européenne ne peut se faire sans l'acceptation et l'intégration des citoyens européens à ce projet.

§ Pourquoi l'établissement d'une Fédération européenne ne peut-elle se faire sans l'intégration des citoyens européens à ce projet ?



Source : Tiphaine Milliez,
UEF-France

L'exemple de l'Autriche est ici particulièrement intéressant, souligne Friedhelm FRISCHENSCHLAGER. Alors qu'il existe parmi les citoyens suisses une volonté commune, une conscience commune d'un intérêt général national supérieur à celui de leur canton, un profond ressentiment domine en Autriche. Un lien émotionnel encore très fort relie les citoyens autrichiens à leur province, ce qui explique leur fort ressentiment envers Vienne et la Fédération. C'est pourquoi il est si difficile aujourd'hui de réaliser des réformes au niveau de l'État fédéral autrichien.

Le problème est le même au niveau européen, renchérit Friedhelm Frischenschlager : l'identification des citoyens à leur État national est très forte, ce qui explique pourquoi le transfert de compétences est si difficile. Or il faut bien comprendre qu'aujourd'hui les États nationaux seuls ne peuvent plus rien résoudre dans ce monde globalisé. En d'autres termes, le **nationalisme est encore trop présent en Europe** et contrevient au projet d'une Union fédérale unie qui pourrait avoir son mot à dire internationalement parlant.

La solution se trouve dans la « **citoyenneté politique identitaire européenne** », comme la nomme Friedhelm Frischenschlager, c'est-à-dire une **conscience commune**, une reconnaissance du fait que certaines choses ne peuvent être réglées qu'au niveau



européen. Sans cela, renchérit Friedhelm Frischenschlager, toute tentative d'unification européenne s'avère impossible.

§ **Comment la Suisse est-elle passée d'une Union purement économique à un État uni, porté par un projet volontaire commun ?**

Le moteur essentiel de l'unité suisse fut et reste aujourd'hui celui de l'économie, modère Francine JOHN CALAME. La Suisse a cependant réussi à s'établir en union politique car les compétences transférées par les cantons à la Confédération ont toujours suivi un **transfert bottom up** (d'en bas vers le haut), qui n'a jamais été imposé par la Confédération aux Cantons. A titre d'exemple, Francine John Calame mentionne la question des chemins de fer fédéraux, domaine pour lequel le transfert de compétence s'est fait pour des raisons économiques et pratiques, pour faciliter la vie des citoyens suisses.



► ***À l'image de la Suisse, le moteur essentiel de l'Union européenne est le moteur économique. Pourrait-on nous aussi passer, par effet de spill over à un projet politique commun et à une solidarité de fait ?***

à **Approfondissement** : commentaire apporté par les participants

Il semble important d'instaurer une vraie démocratie en Europe afin d'intégrer tous les citoyens et faire en sorte qu'ils aient l'impression de prendre part au projet européen. Il faudrait donc créer un sentiment de solidarité !



§ **Comment créer en ces temps de crise un fédéralisme européen, une réelle solidarité, sans déclencher une vague de ressentiment et de nationalisme ? En d'autres termes, comment intégrer les citoyens européens à ce projet commun ?**

La réponse se trouve dans le **principe démocratique** à la base de toute Fédération. Il est la **solution aux revendications nationalistes présentes en Europe**, renchérit Friedhelm FRISCHENSCHLAGER.



Source : Michel Morin, UEF-France

C'est parce que les nationalistes incitent la population à refuser des règles soi-disant imposées par Bruxelles qu'il est si important d'instaurer une vraie démocratie au niveau européen, insiste t-il. Il faut donc chacun puisse avoir une place dans ce projet européen, y compris des petits États comme l'Autriche.

Cependant, **deux conditions préalables** à l'instauration d'une vraie démocratie en Europe doivent être respectées et comprises par les citoyens européens. Premièrement, la prise de conscience que nous ne sommes pas seuls en Europe : il existe un intérêt européen commun supérieur. Deuxièmement, il faut savoir accepter d'être dans certains cas en minorité, principe démocratique tout à fait normal.

« **Le premier principe d'un démocrate est d'apprendre à perdre** »

Francine JOHN CALAME, *Conseillère nationale du Canton de Neuchâtel*

Dans cette perspective, rajoute Christian WENNING, le rôle de la **société civile**, c'est-à-dire des associations, mouvements et autres organisations telles que l'UEF et les associations partenaires de la Convention est primordial. C'est à ces organisations de faire le lien entre les citoyens européens et l'Union, mais aussi entre les différentes populations européennes.

► **Dans cette perspective, il est important que toutes les organisations partenaires se mobilisent et travaillent ensemble pour un projet européen commun.**





Le mot de la fin ...

« Un fédéralisme éclairé et constitutionnel au niveau européen est la seule chance d'unir l'Union européenne »

Friedhelm FRISCHENSCHLAGER, *Président de l'UEF-Autriche*

Quel fédéralisme pour l'Union européenne ? Telle était la question au cœur de cette première table ronde. Dans une première perspective institutionnelle et politique ont été rappelés les principes fondateurs du fédéralisme :

- le **principe de subsidiarité**, au cœur de la clé de répartition des compétences,
- le **principe de solidarité**, notamment en ce qui concerne la solidarité financière au sein de l'Union mais surtout
- le **principe démocratique**, à la base de la création d'une Union fédérale.

En effet, au-delà de ces questions institutionnelles et politiques, il semble clair que l'unification de l'Europe ne peut se faire sans le soutien de ses citoyens. Comment alors créer cette volonté d'aller ensemble pour une Europe plus unie et faire face aux nationalismes qui menacent notre projet d'union fédérale ?

La démocratie, parce qu'elle interpelle, intègre et fait interagir politiquement parlant les citoyens européens (par des élections, voire des référendums européens) est assurément une condition *sine qua none* pour fédérer ces derniers autour d'un projet commun.

Dans cette perspective, le travail d'associations, mouvements et autres organisations européennes est ici essentiel. Il est en effet primordial que ces différentes **organisations européennes**, à commencer par les organisations partenaires de la Convention, s'unissent au-delà frontières géographiques de l'Union pour informer, mobiliser et rassembler les européens. **À nous de créer une avant-garde européenne !**

« **Les fédéralistes ont la réponse** » conclue Friedhelm FRISCHENSCHLAGER. L'Union doit cependant encore faire face, et ce avec l'aide des fédéralistes européens, à trois défis majeurs:

- § la **communication politique** (des institutions européennes, mais aussi des acteurs de la société civile autour du projet européen)
- § l'**éducation politique** de tous les citoyens européens
- § la **lutte contre les nationalistes**. Il ne faut surtout pas accepter que les élections européennes de 2014 soient abusivement utilisées par les intérêts nationaux. Dans ce cadre, la constitution de listes européennes et l'organisation d'un scrutin pan européen est nécessaire.

SAMEDI 16 MARS

2^e table ronde



La démocratie, c'est la Fédération : Vers un pacte social

à

Animé

par **Antoine KOWALSKI**, journaliste à Forbes Magazine et à Fréquence Protestante, pour laquelle il est également producteur et présentateur de l'émission de radio « Regards sur la politique ». Il est notamment l'auteur de l'article *Crise de l'euro : la dette fait tomber les têtes*, publié dans France soir. Le 23 janvier dernier, Antoine Kowalski a modéré la conférence- débat « Je veux l'Europe », parrainée par Jacques Delors et Simone Veil.



Pierre-Jean COULON est membre du Comité Économique et Social Européen (CESE) et Secrétaire confédéral de la CFTC en charge des Affaires européennes et internationales. L'engagement socioprofessionnel de Pierre-Jean Coulon est particulièrement riche : membre de la CFTC depuis 1985, il a présidé la Caisse d'Allocations Familiales et préside aujourd'hui l'organisation non gouvernementale « Droit à l'Énergie SOS Futur ». Récemment, Pierre-Jean Coulon a participé au groupe de travail du CESE sur l'année européenne contre la pauvreté et l'exclusion sociale (2010-11). Il est également l'auteur de nombreux ouvrages, rapports et articles plaidant pour une Europe fédérale, sociale et énergiquement durable tel que son dernier article *Durablement*, dans lequel il dénonce le problème de la pauvreté énergétique et plaide en faveur de tarifs sociaux au niveau européen.



Antonio LONGO est membre de la direction nationale du Mouvement Fédéraliste Européen italien et Président du Cercle de culture politique « Alterio Spinelli » de Milan. Économiste et Consultant, Antonio Longo est aussi le fondateur, dans les années 1970, de la revue *Lotta di classe e integrazione europea* (Lutte des classes et intégration européenne). Publiciste et auteur de plusieurs articles et essais sur l'unification européenne et le gouvernement économique, il a publié, en langue française *Indignados, en voiture pour l'Europe* (2012) ou encore *Pour la démocratie européenne* (2012), articles dans lesquels il dénonce les conséquences de la crise actuelle sur l'idée européenne et la cohésion sociale européenne.



Claude FISCHER est présidente de Confrontations Europe depuis mai 2009, après avoir exercé la fonction de secrétaire générale pendant plus de 17 ans. Confrontations Europe est une association non partisane et un think tank reconnu à Bruxelles dont l'objectif est avant tout d'assurer la participation active de la société civile à la construction de l'Europe. Institutrice de profession, Claude Fischer s'est engagée depuis des années autour de thématiques européennes portant notamment sur l'industrie et l'emploi pour une croissance économique et sociale durable. Elle anime les « Entretiens Économiques Européens » de Confrontations Europe, qui débattent du modèle social européen et de l'avenir de l'Europe. Claude Fischer est également co-auteur du *Manifeste pour la croissance et l'emploi*, qui prône une réinvention du modèle social dans la perspective d'une véritable stratégie de croissance en Europe.



La démocratie, c'est la Fédération !

Vers un pacte social européen

« Il faut inventer une nouvelle démocratie sociale à l'échelle de l'Europe »

Claude Fischer, *Présidente de Confrontations Europe*

La crise européenne met en avant un manque de solidarité criant en Europe.

Les problèmes sociaux, auparavant sous-jacents, ne sont aujourd'hui plus contrôlés. Aux vues de la situation actuelle de certains pays et de la menace d'explosion qui pèse sur l'Union, il semble donc urgent de proposer une solution.

Dans le cadre de cette table ronde, certains termes ont besoin d'être préalablement définis.

Qu'est-ce que l'Europe sociale ? L'Europe sociale désigne l'ensemble des politiques sociales de l'UE qui traitent de l'emploi, des conditions de travail et de la protection sociale. Ces politiques œuvrent essentiellement par l'harmonisation des législations nationales. De nombreux domaines sont cependant exclus du champ européen (notamment le droit d'association et de grève).

La politique sociale a été progressivement intégrée aux traités au cours de la construction européenne. Elle rassemble 4 grands domaines :

1. la libre circulation des travailleurs et la coordination des régimes de sécurité sociale
2. l'égalité des hommes et des femmes
3. le droit du travail (protection des droits individuels, collectifs, et garantie de la santé et de la sécurité sur le lieu de travail)
4. la lutte contre les discriminations

L'Europe sociale reste cependant dépendante de la volonté des États, qui restent maîtres en matière de fiscalité et de droit du travail¹⁷.

¹⁷ Pour en savoir plus : <http://www.vie-publique.fr/decouverte-institutions/union-europeenne/action/politiques-communautaires/qu-est-ce-que-europe-sociale.html>



Un **Pacte social européen** renvoie essentiellement à l'idée d'un pacte humain pour améliorer la vie des citoyens européens, nous explique Pierre-Jean COULON.

Se pose alors la question suivante, qui sera au cœur de cette seconde table ronde :

Quel pacte social pour l'Union européenne ? Quelles mesures devra t-il contenir ? Quelle vision de l'Europe sociale devra t-il avancer ?

La finalité d'un pacte social est bien évidemment celle de la prospérité, nous explique Claude FISCHER. Or pas de prospérité sans croissance. **Le Social et l'Économique sont donc indissociablement liés.**

La question d'un pacte social ne se résume pas seulement à des mesures *sociales*, mais aussi *économiques* voire *politiques*. Elle est donc avant tout **multidimensionnelle**.

C'est cette multidimensionalité que nous mettrons essentiellement en avant dans ce compte-rendu.

La question de la **cohésion financière**, qui est la condition sine qua none d'un pacte social européen, sera d'abord rappelée. C'est dans un second temps que seront avancées les nécessaires **mesures économiques** qui devront être prises pour assurer la durabilité de ce pacte, avant d'aborder dans un troisième temps la question des **mesures sociales**. La garantie de l'ensemble de ces mesures devra être assurée par des **dispositions politiques**.

1. Une cohésion financière pour financer le pacte social européen



Source : Tiphaine Milliez, UEF-France

La question du financement du pacte social européen est bien évidemment à la base de ce dernier, nous rappelle Antonio LONGO. Avant même de prendre des mesures, qu'elles soient économiques ou sociales, il faut se soucier des *moyens*.

Comment donc financer le pacte social européen ? Il est, dans cette perspective, essentiel que l'Union européenne possède un véritable **budget européen**, financé par des **ressources propres**, et non par la

seule contribution des États. À titre d'exemple, une taxe sur les transactions financières ou une taxe carbone pourrait rapporter une contribution assez confortable pour financer le pacte, propose Antonio Longo.

à **Approfondissement** : le budget européen. Le 8 février dernier, le Conseil de l'Union européenne¹⁸ a voté le budget européen pour la période 2014-2020, dit « cadre financier pluriannuel ». Pour la première fois de l'histoire, les Vingt-Sept ont voté un budget en baisse. Les crédits ne devront pas dépasser 960 milliards d'euros pour la période, soit à peine 1% de la richesse européenne. L'UEF-France a dénoncé cette action et soutient le Parlement dans le rejet de ce cadre financier¹⁹.

Pierre-Jean COULON souligne également une nécessaire cohésion financière avant d'aborder les questions économiques et sociales. Au-delà de l'introduction des taxes carbone et sur les transactions financières, une redéfinition des activités de la Banque centrale européenne, de la Banque européenne d'investissement et de la Banque régionale de développement ainsi qu'une redéfinition des compétences de la banque européenne doivent être mise en place, souligne t-il.



► **Les politiques sociales et économiques contenues dans le pacte social européen ne peuvent être financées qu'une fois la question du budget européen réglée !**

¹⁸ Le Conseil de l'Union européenne, est l'instance où se réunissent les ministres des gouvernements de chaque pays membre de l'UE pour adopter des actes législatifs et coordonner les politiques.

¹⁹ UEF-France 2013 : <http://www.uef.fr/?post/2013/02/09/Cadre-financier-pluriannuel-l-UEF-soutient-le-Parlement-Europeen>.



2. Pas de prospérité sans croissance : Quelles mesures économiques ?

« L'investissement, c'est du social »

Claude Fischer, *Présidente de Confrontations Europe*

Le consensus entre les intervenants est clair : le Social et l'Économique sont indissociables. En d'autres termes, la **prospérité sociale**, but ultime du pacte social européen, **est impossible sans une relance économique et industrielle.**

§ Comment relancer la croissance en Europe ?

Le constat est simple, nous explique Claude FISCHER : les écarts de compétitivités, exacerbés par la crise, menacent l'Union européenne d'explosion. Si l'on veut atteindre la prospérité en Europe, il faut donc faire en sorte que les pays faiblement compétitifs (principalement les pays du Sud de la zone euro) puissent rattraper leur écart de compétitivité.



Source : Michel Morin, UEF-France

Pour cela, il faut mettre en place de véritables **politiques communes** dans des domaines tels que l'industrie, les services, l'énergie, la recherche et développement, le capital humain (formation), etc. **C'est la relance de la croissance par l'investissement de long terme.**

« L'euro a masqué les différences de compétitivité et a pu financer les dettes des pays à bas coût, mais aujourd'hui la monnaie unique ne peut plus protéger ces pays des conséquences de la désindustrialisation »

Claude Fischer, *Présidente de Confrontations Europe*

à **Approfondissement** : question posée par les participants.

Comment endiguer la crise européenne : Austérité ou croissance ? Il faut tout à la fois désendetter nos pays, dettes qui pèsent comme du plomb et il faut FÉDÉRER nos efforts (avant un État supranational) pour endiguer la crise. Austérité *ou* croissance, le débat est mal posé, conclut Claude FISCHER.

à **Approfondissement** : question posée par les participants.



Source : Michel Morin, UEF-France

Comment expliquer la forte désindustrialisation de la France, contrairement à l'Allemagne qui elle, a su conserver son tissu industriel ? Deux facteurs principaux peuvent venir expliquer cette désindustrialisation, résume Claude FISCHER. Premièrement : dans bien des cas, la modernisation des entreprises françaises est arrivée trop tard. Deuxièmement, le modèle français repose sur la conviction que la France devrait se spécialiser dans les services, laissant l'industrie à bas coûts aux pays en développement.

► ***Ce point de vue est donc largement partagé entre les intervenants : la relance de la croissance en Europe passe avant tout par une politique commune d'investissement.***

§ **Quels investissements ?**

Pour Pierre-Jean COULON, il s'agit avant tout d'une politique européenne commune en matière de **réseau** : énergétique, ferroviaire, de gaz, de transport, etc., qui permettra de **connecter l'Europe dans toutes ses dimensions.**

à **Approfondissement** : question posée par les participants.

Le principal obstacle d'une politique énergétique européenne ne se trouverait-il pas dans les lobbys nationaux ?

En effet, aucune politique ne peut se faire sans qu'il y ait des lobbys, répond Pierre-Jean COULON. Une meilleure intégration de la politique européenne devrait dépasser ces lobbys extrêmement pesants mais aussi les faire dialoguer ensemble.



à **Approfondissement** : question posée par les participants. Il existe d'autres types d'investissement alternatifs, tels que le *Crowdfunding*²⁰. En France cependant les règles bancaires très strictes empêchent souvent le développement d'un tel investissement. Ne faudrait-il pas alors réformer les règles bancaires ?

Il est important de réguler les banques, répond Claude FISCHER. Cependant, il est également essentiel de ne pas leur imposer trop de fonds propres afin qu'elles puissent financer les investissements²¹. Les régulations bancaires sont souvent trop fortes et mal adaptées, rajoute t-elle.

Il faut par ailleurs repenser la mission des banques, qui doivent redevenir des investisseurs de court, moyen et long terme, insérées dans un système institutionnel financier, l'*Union bancaire européenne*²². La supervision bancaire européenne est déjà un premier pas, mais il faut aller plus loin.

§ Comment gérer l'hétérogénéité entre les États membres de l'Union ?

Nous l'avons vu, la crise européenne actuelle a révélé la profonde hétérogénéité des modèles économiques européens. Devra être donc mise en place une **stratégie industrielle européenne commune qui respecte cependant la diversité des États membres**.

À titre d'exemple, Claude FISCHER cite la politique énergétique européenne. La mise en place d'une politique énergétique européenne commune (par exemple en favorisant l'accès à un large panel de sources d'énergie) permettrait à tous les États membres de se développer, tout en respectant l'avantage compétitif de chaque État.



Source : Tiphaine Milliez, UEF-France

²⁰ Mode de financement participatif dans lequel les intermédiaires financiers traditionnels interviennent très peu

²¹ Référence aux accords de réglementation bancaire Bâle (le dernier accord, Bâle II ayant été pris en 2010, suite à la crise financière de 2007). Ces accords fixent un certain nombre de normes prudentielles pour limiter les risques bancaires. Ils limitent en particulier le montant des prêts accordés en fonction du niveau des capitaux propres que la banque possède.

²² Définition, voir http://ec.europa.eu/news/eu_explained/120626_fr.htm



à **Approfondissement** : L'hétérogénéité est-elle néfaste pour la Fédération que nous voulons créer ?

Alors que certains pays comme l'Allemagne ont un modèle économique avant tout basé sur l'industrie et l'exportation, d'autres pays comme l'Espagne se développent avant tout sur la base de la consommation intérieure et de l'endettement des ménages. Une telle hétérogénéité est cependant tout à fait normale dans une Union monétaire telle que la zone euro ! Tous les pays ne peuvent en effet exporter comme l'Allemagne, sinon il n'y aurait plus personne pour importer ces marchandises. Il faut cependant *gérer* cette hétérogénéité, c'est-à-dire créer des mécanismes de *solidarité*, à la base de tout système fédéral. En Allemagne par exemple, il existe un système de solidarité financière ('Finanzausgleich') de reversement des Länder riches aux Länder plus en difficulté (voir la 1ère table ronde).

Faire le point : *Pour endiguer le chômage en Europe, il faut créer de nouveaux emplois en relançant la croissance par l'investissement dans l'industrie, l'énergie, etc. De plus, l'élaboration d'un pacte social doit se faire en coordination entre le Social, l'Économique, le Politique afin d'assurer une certaine durabilité.*



§ Quels sont les principaux acteurs de l'investissement ?

**« Nous devons passer de la réflexion à l'action.
Si on veut redonner un sens à l'Europe,
cela doit passer par des actions concrètes »**

Pierre-Jean COULON, membre du Conseil Economique et Social Européen

Les acteurs de l'investissement sont multiples. Claude FISCHER met en avant trois types d'acteurs :

- les acteurs du **monde de l'entreprise** doivent investir de manière privée
- les entreprises doivent travailler en **collaboration avec les universités et écoles**
- Enfin, les **élus territoriaux** doivent travailler avec les entreprises, syndicats et associations pour élaborer des projets territoriaux concrets

3. Qui dit pacte social, dit mesures sociales ! Vers plus d'intégration et de solidarité

« Il faut retrouver un modèle social,
sociétal et de prospérité en Europe »

Claude Fischer, *Présidente de Confrontations Europe*



Source : Michel Morin, UEF-France

§ Comment l'investissement créera t-il de nouveaux emplois ? Reformation des salariés aux nouveaux emplois créés.

C'est de ces mesures économiques d'investissement que découle la **cohésion sociale**, nous explique Pierre-Jean COULON. À titre d'exemple, l'investissement dans de nouveaux domaines tels que l'énergétique doit permettre la création de nouveaux emplois.

Plus généralement, les **filières d'avenir**²³ sont fortement créatrices d'emploi, renchérit Claude FISCHER. Elles doivent donc être au cœur du pacte social.

Il ne suffit cependant pas de créer de nouveaux emplois pour endiguer le chômage. Devront également être mises en place des **mesures sociales concrètes** telles que la **reformation des salariés aux nouvelles technologies** pour assurer l'adaptation de ces derniers à un marché du travail plus moderne.

à **Approfondissement** : Y'a t-il un **peuple européen** ?²⁴ Selon Claude FISCHER, il n'existe pas encore de peuple européen à proprement parler. Il est encore à bâtir. Plus précisément, il peut émerger de coopérations, de rencontres et d'échanges sur le marché commun.

²³ Les emplois d'avenir sont développés dans des activités présentant un caractère d'utilité sociale ou environnementale ou ayant un fort potentiel de création d'emplois et susceptibles d'offrir des perspectives de recrutements durables. On peut citer, à titre d'illustration : les filières vertes et numériques, le secteur social et médico-social, le secteur des aides à la personne, le secteur de l'animation et des loisirs, le tourisme (Site : <http://travail-emploi.gouv.fr>).

²⁴ Voir la 1ère table ronde, « La Fédération c'est la démocratie ! *Témoignages d'européens vivant dans des pays fédéraux.* »



§ Quelle place pour le dialogue social ?

Il est essentiel de promouvoir le dialogue social dans les entreprises afin de permettre l'intégration des salariés au processus décisionnel et ainsi éviter qu'ils s'opposent systématiquement aux décisions prises, propose Claude FISCHER.

à **Approfondissement** : question posée par les participants.

Les comités d'entreprises européens ne sont-ils pas le cœur du social en Europe ?

L'outil majeur du dialogue social dans nos entreprises est le dialogue dans les **comités d'entreprise européens**, confirme Pierre-Jean COULON. La mise en place d'un Comité d'entreprise, si les salariés le souhaitent, n'est d'ailleurs pas seulement applicable aux entreprises européennes mais aussi dans toute entreprise s'installant sur le territoire européen.



Source : Tiphaine Milliez, UEF-France

La prochaine question est celle de l'élaboration d'un **véritable syndicat européen**, rajoute Antonio LONGO, pour permettre de lancer un véritable débat social en Europe sur des questions telles que la protection sociale des jeunes et des sans-emploi, l'instauration d'un revenu minimum, etc.

L'instauration de mesures sociales est la garantie de la cohésion sociale en Europe.

à **Approfondissement** : question posée par les participants. **Un modèle social national en particulier pourrait-il nous servir d'exemple au niveau européen ?** Claude FISCHER refuse la projection d'un modèle social à l'ensemble de l'Union européenne. Les modèles sociaux en Europe se sont construits historiquement et sont par conséquent très divers. Il sera donc plus aisé « d'inventer une nouvelle démocratie sociale » à l'échelle de l'Europe. Néanmoins, cette diversité peut aussi être une richesse !

4. Garantir le pacte social et son exécution : quelques mesures politiques...

La troisième dimension du pacte social européen est la dimension politique, en charge de sa mise en place et de son exécution.

§ Comment mettre en place des politiques communes entre des États parfois si différents ?



Source : Michel Morin, UEF-France

La construction d'une Fédération européenne peut également se faire par étape, propose Pierre-Jean COULON. La mise en place de **coopérations renforcées** dans certains domaines (Fédération de l'énergie, des finances, du social) pourrait déboucher sur une **Fédération politique** à 28 ou plus à terme.

§ Comment assurer la garantie des politiques européennes communes, d'une Communauté européenne de l'énergie, de la recherche, du social, etc. ?

Il faut bien évidemment une *volonté commune*, en particulier des *politiques*. C'est ici que le rôle de la société civile, c'est-à-dire des associations, mouvements et organisations européennes telles que l'UEF-France ainsi que les associations partenaires de la Convention doivent entrer en action. C'est en effet à elles d'informer, mobiliser et rassembler les citoyens et politiques européens autour de projets concrets.



Le mot de la fin...

« Pacte social européen : on en parle trop et on n'en fait pas beaucoup »

Pierre-Jean COULON, membre du Conseil Economique et Social Européen

Au cœur du pacte social : des engagements de **solidarité**, pour que tous les États membres puissent se développer ou rattraper leur retard de compétitivité selon les cas. C'est-à-dire dépasser l'hétérogénéité européenne voire en tirer profit.

La *durabilité* d'un pacte social repose sur la coordination de mesures :

- **économiques** : assurer une **politique de croissance durable**, seule solution pour endiguer la crise en Europe, qui doit avant tout passer par l'**investissement**.
- **sociales** : en coordination avec les mesures économiques précédentes, profiter des nouveaux emplois créés en assurant la reformation des salariés et leur intégration dans l'entreprise (dialogue social)
- **politiques** : garantir l'exécution des mesures économiques et sociales...

...C'est-à-dire la création d'une véritable Union économique, sociale et politique.

Le pacte social peut se définir en 5 points, résume Claude FISCHER²⁵ :

1. **Réformer le marché intérieur** : mettre en place des règles de concurrence applicables à tous, tout en s'assurant que ces dernières ne s'imposent pas au détriment des États les plus faibles.
2. **Élaborer une stratégie industrielle européenne commune qui respecte la diversité des États membres à *solidarité***
3. **Favoriser les financements de long terme pour des investissements durables d'avenir**
4. Mettre en place une véritable **gouvernance européenne** : réformer les institutions européennes pour gagner en efficacité (ex. Union bancaire)
5. **Privilégier le dialogue social.**

²⁵ Pour plus d'informations, voir : Fischer, Claude 2012 : Manifeste pour la Croissance et l'emploi : réindustrialiser l'Europe. A trouver sur : <http://www.confrontations.org/fr/nos-publications/articles-et-interventions/1691-manifeste-pour-la-croissance-et-lemploi-reindustrialiser-leurope>

SAMEDI 16 MARS

3^e table ronde



La démocratie, c'est la Fédération : le saut fédéral ou la démocratie par les urnes

à **Animé** par **José-Manuel LAMARQUE**, grand reporter et géopolitologue à Radio France. Spécialiste des questions européennes, il anime également les émissions « Allô l'Europe » et « Transeuropéenne » à France Inter. Il a participé au cycle de conférence sur l'Europe à l'ISCPA Paris *Parler d'Europe autrement* (2008) et animé de nombreuses émissions européennes telles que, récemment, *l'Europe 2013 vue du ciel* ou encore *L'Europe en déconstruction ?* (Allô l'Europe 2013).



Andrew DUFF est député européen ALDE (Alliance des Démocrates et des Libéraux pour l'Europe, Royaume-Uni) et président de l'Union des Fédéralistes Européens (Europe). Au Parlement Européen, Andrew Duff co-préside le Groupe Spinelli, une initiative européenne menée conjointement avec Daniel-Cohn-Bendit, Guy Verhofstadt ou encore Sylvie Goulard et dont l'objectif principal est de relancer l'intégration européenne pour une Europe fédérale et des citoyens. Ancien membre de la Convention sur l'avenir de l'Europe, Andrew Duff est l'auteur de nombreux ouvrages sur l'intégration européenne et le fédéralisme, parmi lesquels: *Post-national democracy and the reform of the European Parliament* (2010) et *Federal Union Now* (2011). Il défend l'idée d'une loi fondamentale européenne, rejoignant en cela l'esprit du Traité pourtant Constitution pour l'Europe, avorté en 2005.



Pier Virgilio DASTOLI est président du Mouvement Européen-Italie et membre du Groupe Spinelli au Parlement Européen. Pendant plus de dix ans, Virgilio Dastoli fut l'assistant au Parlement Européen de l'un des pères fondateurs de l'Union Européenne, Altiero Spinelli. Ce juriste italien de profession est également professeur d'histoire de l'intégration européenne à l'Université de Rome-III. Virgilio Dastoli a exercé les fonctions de Secrétaire Général du Mouvement Européen-International de 1995 à 2002 et de Secrétaire de l'intergroupe fédéraliste au Parlement européen. Il est également l'un des fondateurs du "Comité d'action Altiero Spinelli" et actuel porte-parole du Forum permanent de la Société Civile à Bruxelles. Virgilio Dastoli est l'auteur de nombreux écrits fédéralistes et européens, tels que *Pour une constitution fédérale Européenne* ou *L'Europe entre démocratie virtuelle et citoyenneté participative*.

Un empêchement imprévisible de dernière minute nous a malheureusement privé de la présence d'**André GATTOLIN**, sénateur EELV (Europe Ecologie – Les Verts) des Hauts-de-Seine, Secrétaire de la Commission des Affaires européennes au Sénat, et membre depuis 1981 du Mouvement Européen.



La démocratie, c'est la Fédération !

Le saut fédéral ou la démocratie par les urnes

« La démocratie par les urnes, parlons-en puisque c'est en 2014 ».

José-Manuel LAMARQUE, journaliste à France inter

La crise actuelle a montré les limites de l'Union européenne telle qu'elle est aujourd'hui, notamment les limites légales des traités européens. Alors qu'il est légalement interdit à la Banque centrale européenne d'apporter une aide financière à un État membre de l'Union, il a fallu, devant l'urgence, violer les traités de l'Union pour soutenir les États en difficulté²⁶.

De plus, la crise a rendu l'Europe plus technocratique qu'elle ne l'était déjà, ne faisant que s'éloigner un peu plus des citoyens européens. Face à ces difficultés, il semble évident qu'une réforme de l'Union est nécessaire.

L'année 2014 pourrait par ailleurs représenter un grand moment à l'origine de ce saut fédéral. Cette année sera en effet marquée par d'importants rendez-vous, principalement : les élections du Parlement européen et le renouvellement de la Commission européenne. C'est sans compter le référendum d'indépendance de l'Ecosse, qui pourrait lui aussi avoir des conséquences inattendues sur l'Union. Cette année 2014 est donc un moment à saisir pour initier les réformes dont l'Union a besoin !

Que faut-il comprendre derrière cette notion de « saut fédéral » ? Le saut fédéral est le passage de la situation politique actuelle de l'Union (un intergouvernementalisme exacerbé par la crise) à une **Fédération européenne**²⁷ telle que nous l'avons déjà définie lors de la première table ronde.

²⁶ En mai 2010, pour la première fois, la BCE rachète sur le marché secondaire les dettes souveraines d'un État membre de l'Union, la Grèce. Cette opération sera répétée par la suite pour venir en aide à certains États en difficulté.

²⁷ Voir définition du compte-rendu de la 1^{ère} table ronde.



Pour l'UEF, ce saut fédéral se caractérise par la création d'une Fédération européenne dotée d'institutions supranationales, à savoir :

- un Gouvernement fédéral,
- une Assemblée populaire élue au suffrage universel direct,
- un Sénat fédéral représentant les États membres et éventuellement les régions,
- une Cour de justice.

Se pose alors la question suivante, qui structurera le débat :

Quelle stratégie pour un saut fédéral ? Faut-il réviser les traités ? Faut-il s'en libérer et confier au futur Parlement le soin de rédiger une nouvelle Constitution européenne ? Quels sont les acteurs principaux qui devront participer à ce 'saut' ?



Source : Michel Morin, UEF-France

La nécessité d'une grande réforme institutionnelle sera tout d'abord proposée. Seule une réforme institutionnelle sans mobilisation des citoyens ne peut cependant réussir. C'est donc dans un second temps que sera posée la question des acteurs et stratégies nécessaires à cette mobilisation.



1. Entreprendre une grande réforme institutionnelle

1.1. To rewrite something new²⁸ : De nouveaux traités pour l'Union ?

« C'est toujours un grand plaisir de venir dans le sud, pour la gastronomie mais aussi pour parler d'Europe et de fédéralisme »

Andrew DUFF, député européen et co-président du Groupe Spinelli au Parlement européen

Le statu quo n'est plus une option, nous explique Andrew DUFF. Deux options s'imposent à nous : ou bien l'Europe se désintègre, ou bien elle sort de la crise plus unie. Si nous voulons retrouver la prospérité dans l'Union européenne, c'est la seconde solution qu'il faut choisir. **La révision ou l'écriture d'un nouveau Traité constitutionnel/ d'une nouvelle Constitution est alors un passage obligé.** C'est seulement grâce à cette **nouvelle base légale** que nous pourrons transformer l'actuelle Europe en une union solidaire et intégrée, avec un véritable gouvernement politique et économique fédéral.



Source : Michel Morin, UEF-France

Les standards démocratiques (Comment accepter que le Conseil européen non démocratiquement élu décide d'imposer une cure d'austérité à toute l'Europe ?), mis à mal par la crise, devront également être rétablis.

²⁸ Andrew DUFF, député européen et co-président du Groupe Spinelli au Parlement européen



§ Quelle méthode de révision institutionnelle ?

En ce qui concerne la méthode de réforme institutionnelle, trois stratégies sont théoriquement envisageables, précise Jean-Guy GIRAUD :

- une procédure « classique » de **révision des Traités**,
- un remake du « **Traité constitutionnel** » ou
- une véritable « **Constitution européenne** »,

l'important étant que la **réforme** soit de **nature fédérale** : le nouveau traité/ la nouvelle Constitution devra être soumis à un référendum dans tous les États membres et ne pourra entrer en vigueur qu'à partir de la ratification des 4/5 des États.

ILLUSTRATION : La réforme par l'écriture d'un nouveau traité constitutionnel.

La stratégie adoptée par Andrew DUFF et certains parlementaires du groupe Spinelli repose sur l'élaboration d'un nouveau traité constitutionnel qui sera appelé « Loi fondamentale de l'Union européenne ». C'est ce nouveau traité qui doit permettre le saut fédéral dans l'Union européenne.

Brève présentation du projet²⁹ : Cette nouvelle loi fondamentale a pour but d'établir un **meilleur cadre constitutionnel pour la gouvernance européenne**, afin de fixer de manière plus efficace les grandes orientations de la politique européenne.



► **Une brève présentation de ce projet dans ce compte-rendu nous permettra d'illustrer concrètement une stratégie possible de « saut fédéral ». Ce compte-rendu n'a pas vocation à faire la promotion particulière de ce texte, seulement à rendre compte des propositions faites au cours des débats.**

Un calendrier concret pour le saut vers la Fédération :

Le processus de révision des traités devra suivre les exigences constitutionnelles suivantes : il débutera, à partir de 2015, par une *Convention institutionnelle* suivi par une *Conférence*

²⁹ Voir le document de travail du Groupe Spinelli « *Une loi fondamentale pour l'Union européenne. Proposition de nouveau traité constitutionnel* ».



gouvernementale en 2016 et s'achèvera en 2017 par un processus de ratification dans les 28 États membres.

Un pacte fédéraliste :

La loi fondamentale implique un renouvellement du contrat sur lequel l'Union est fondé, qui sera un contrat d'inspiration fédéraliste. Les États et citoyens qui signeront ce contrat renouvèleront leur attachement à l'Europe et soutiendront la constitution d'une entité politique fédérale. Ainsi sera assurée à l'Union une plus grande légitimité dans son action.

1.2. Élaborer un projet concret

« Donnez-nous la preuve que l'on veut faire une Europe fédérale, alors peut-être nous prendra-t-on au sérieux »

Virgilio Dastoli, *président du Conseil italien du Mouvement Européen – Italie*

§ Quel contenu pour cette révision, ce nouveau Traité constitutionnel ou cette nouvelle Constitution européenne ? En d'autres termes, comment créer une véritable Union politique fédérale ?

Inutile de tergiverser pour l'instant sur les moyens de cette réforme, demande Jean-Guy GIRAUD. Convention ou Parlement élu en 2014 devenant constituant, la question devra être réglée en temps voulu. L'essentiel étant pour l'instant d'avoir un **projet complet, clair et concret**.



Source : Michel Morin, UEF-France

À titre d'exemple, le groupe de travail du Groupe Spinelli propose les mesures suivantes, qui ont fait consensus parmi les intervenants :

- La mise en place d'un *gouvernement fédéral*,
- *L'autonomie financière* de l'Union, basé sur un système de ressources propres
- *L'abolition de la règle de l'unanimité* au sein du Conseil des ministres (à l'exception des certaines décisions spécifiques)
- ...³⁰

³⁰ Pour plus de d'informations, se référer au document de travail du Groupe Spinelli « *Une loi fondamentale pour l'Union européenne. Proposition de nouveau traité constitutionnel* » et à la proposition de réforme 2014 de l'UEF-France : http://www.uef.fr/public/pdf/Europe_La_reforme_de_2014.pdf

à **Approfondissement** : question posée par les participants à l'égard du projet d'Andrew Duff.

Serait-il envisageable de remettre en question dans ce projet le principe d'attribution des compétences ? L'Union européenne pourrait par exemple disposer de toutes les compétences, puisqu'elle doit assurer le bien être du peuple européen comme n'importe quel État.

La solution, répond Andrew DUFF, repose dans la mise en place d'un partenariat entre les États membres et l'Union qui serait responsable de la gestion de la répartition des compétences³¹.



Source : Tiphaine Milliez, UEF-France

► **Les fédéralistes n'ont pas vocation à promouvoir un arrangement politique particulier, mais seulement des principes fédéralistes de base pour la constitution de l'Union fédérale³² !**

ILLUSTRATION ! La construction d'une véritable Union politique, portée par un projet complet comme le préconise Jean-Guy GIRAUD, passe notamment par la constitution d'une véritable **politique européenne étrangère et de défense commune**, qui a été abordée plus en détails dans ce débat. Selon Virgilio DASTOLI, ceci passe par :

1. Une Agence de renseignements militaires autonome
2. La définition des priorités stratégiques de l'Union
3. Une capacité de prévention (notamment : une armée européenne)
4. Une capacité d'intervention humanitaire
5. Une capacité de reconstruction après-guerre

³¹ Pour plus d'informations à ce sujet, voir le document de travail des parlementaires du Groupe Spinelli et le compte-rendu de la 1^{ère} table ronde.

³² Voir le compte-rendu de la 1^{re} table ronde « La Fédération, c'est la démocratie ! Témoignages d'européens vivants dans des pays fédéraux »



à **Approfondissement** : question posée par les participants. Dans quelle mesure le système de renseignement européen tel qu'il existe aujourd'hui manque-t-il d'autonomie ? Quel en serait le principal avantage ?

Il n'existe pas aujourd'hui à proprement parler de système de renseignement *européen* car il est d'une part fractionné en plusieurs agences de renseignement *nationales* et d'autre part fortement dépendant du système de renseignement américain.

L'avantage d'un système de renseignement commun à tous les États membres est plus généralement celui d'une *Fédération européenne* : la **mutualisation des coûts**.



► **La question d'une Union politique va donc au-delà d'une simple union économique et monétaire, ce qui passe notamment par la mise en place d'une vraie politique étrangère et de sécurité commune.**

à **Approfondissement** : Comment promouvoir cette proposition de texte au sein des institutions européennes ?

« Il faut un texte mais aussi des champions portant ce texte »

Andrew DUFF, député européen et co-président du Groupe Spinelli au Parlement européen

Faire le point : La réécriture des traités, épuisés par la crise n'est plus une option. Le groupe de travail du groupe Spinelli au Parlement européen, codirigé par Andrew DUFF propose une nouvelle « loi fondamentale pour l'Union européenne », l'UEF-France une nouvelle « Constitution européenne ». Qu'importe la méthode, l'essentiel est d'écrire quelque chose de nouveau, c'est-à-dire de repartir sur de nouvelles bases constitutionnelles pour construire l'Union fédérale. Autrement dit, il faut initier un nouveau dynamisme politique.

Néanmoins, un constat dérangeant est partagé par les intervenants : le manque d'initiative des institutions européennes. La Commission, dirigée par Monsieur Barroso avait promis des réformes, mais n'a encore rien proposé. Au sein du Conseil, les divergences règnent. Le Parlement européen, lui, reste curieusement en retrait. Face à cette inertie institutionnelle, il semble alors nécessaire que les acteurs de la société civile prennent le relai.



2. Mobiliser les citoyens européens : préparer les élections de 2014

« Nos discours ô combien riches et constructifs,
mais les élections, c'est l'année prochaine »

José-Manuel LAMARQUE, *journaliste à France inter*

Les élections de 2014 (renouvellement du Parlement européen et de la Commission) sont un rendez-vous à ne pas manquer. Un Parlement élu à seulement 30%, prévient Jean-Guy GIRAUD, serait peu légitime ce qui entraînerait un recul de l'Europe et une perte de sa structure centrale de cohésion. La question de la mobilisation des citoyens européens est donc centrale.



Source : Michel Morin, UEF-France

« **Goût d'Europe, c'est un vieux rêve.
Maintenant que va-t-on dire aux jeunes ?** »

José-Manuel LAMARQUE, *journaliste à France inter*

§ **Devant la désaffection des Européens, comment les convaincre des avantages d'une Fédération européenne ? Comment mobiliser en particulier les jeunes générations, dont le ressentiment semble grandissant ?**

Nous ne pouvons élaborer une véritable Union fédérale – ou du moins en lancer l'initiative – sans une large mobilisation de l'opinion publique, prévient Virgilio DASTOLI.

Or les gens s'intéressent peu aux questions européennes. **Pour attirer leur attention, il faut donc leur expliquer le lien entre notre idée fédérale et les problèmes quotidiens (financiers, sociaux, de chômage) auxquels ils sont confrontés !**

Nous avons des **problèmes communs** (dans les domaines de l'énergie, de la criminalité, de la politique industrielle, du social, de l'immigration, etc.) **qui échappent à la capacité d'action des États membres**, renchérit Virgilio DASTOLI. Dans bien des domaines, la souveraineté nationale n'existe plus et il serait illusoire de penser que les États peuvent gérer ce genre de problème sans une mutualisation, ou en d'autres termes une *fédération* de leurs efforts !

La réponse fédérale est alors la suivante :



**« Trouver des solutions communes à des problèmes communs
mais aussi gérer les problèmes communs
de manière efficace et démocratique.
C'est ça, la Fédération ! »**

Virgilio DASTOLI, *Président du Conseil italien du Mouvement Européen – Italie*

De plus en plus de citoyens sont persuadés que l'Europe n'est pas capable de résoudre leurs problèmes. Il faut donc discuter avec eux de **manière concrète**, leur expliquer comment fonctionnent l'Europe et ses institutions, à quoi sert le Parlement européen, la Commission et le Conseil, etc.

C'est ici qu'entrent en jeu les **acteurs de la société civile, tels que l'UEF, les associations partenaires de la Convention et autres organisations européennes**. C'est à ces acteurs **d'expliquer** aux Européens quels sont les enjeux des élections de 2014 et au-delà, ceux d'une Fédération européenne. Une **Fédération dont l'objectif sera avant tout de régler de manière efficace et démocratique nos problèmes communs**.



Source : Michel Morin, UEF-France

à **Approfondissement** : question posée par les participants.

Quelles sont donc les mesures concrètes que pourraient mettre en place ces acteurs pour motiver les européens ? Comment les convaincre de notre projet d'Union fédérale dans la vie de tous les jours ?

Selon Jean-Guy GIRAUD, il faut mettre en avant le **coût de la « non-Europe »** ou, en d'autres termes, l'ensemble des bienfaits de l'Union européenne : ce que l'unification nous a apporté au fil de la construction européenne et que nous avons tendance à oublier. Mais aussi ce que l'Europe peut nous apporter à l'avenir. *Quels sont les avantages de la politique agricole commune, de la politique régionale européenne, du fonds social européen ?* Les associations européennes, proches des citoyens, pourraient proposer de telles initiatives.

Dans cette perspective, il est donc essentiel que ces organisations **travaillent ensemble** : proposer un message intelligible de manière coordonnée est le seul moyen de toucher le maximum de citoyens.



Le mot de la fin...

Comment franchir le cap vers une Union fédérale ? Quelle stratégie adopter ? Avec quels acteurs ?

Face à la crise, une réforme à caractère fédéral à l'échéance de 2014 s'impose. Le grand saut fédéral doit donc se faire par l'intermédiaire :

- D'une réforme institutionnelle de l'Union européenne, passant par une **révision des traités** ou l'écriture d'une **nouvelle Constitution européenne**
- Une initiative, qui face à l'inertie des institutions européennes elles-mêmes, doit être prise par la **société civile** (les mouvements fédéralistes) qui devra **mobiliser les citoyens européens** pour porter ce projet.

A terme, ce grand saut doit conduire à la constitution d'une **Union politique fédérale** intégrée et unie.

SAMEDI 16 MARS
Conclusion de la Convention

Intervention de Philippe LE GUEN, *directeur de l'Association Jean Monnet*

« Les États-Unis d'Europe ont commencé »

Jean Monnet, Discours 1955³³



Source : Michel Morin, UEF-France

L'association Jean Monnet a pour principal objectif d'assurer la transmission au grand public de la mémoire et de l'héritage de Jean Monnet, considéré comme l'un des pères de l'Union européenne.

« L'association Jean Monnet regroupe des gens de terrain », affirme Philippe Le Guen. En effet, chaque année, l'association organise plus de 200 conférences et accueille un public large de plus de 12 000 visiteurs venus de tous horizons. Au delà de l'éducation à l'Union européenne, ce contact direct avec les citoyens européens permet à la maison de tâter le pouls du peuple, y compris

des jeunes.

La question centrale de cette intervention sera par conséquent la suivante :

En quoi le message de Jean Monnet peut-il encore servir d'exemple au dessein d'une Fédération européenne ?

C'est plus précisément à l'égard d'une des questions centrales de la journée, « *Comment faire face au désintérêt des citoyens pour l'Europe et comment les mobiliser ?* » que le message de Jean Monnet peut ici nous apporter une importante piste de réflexion.

« Jean Monnet faisait relire tous ces textes à son chauffeur. Si ce dernier ne comprenait pas, il mettait dans la marge 'trop intelligent' et le renvoyait à ses collaborateurs »

Philippe LE GUEN, *Directeur de l'Association Jean Monnet*

³³ Cité le jour de la Convention par Philippe LE GUEN, *directeur de l'association Jean Monnet*.



Le message de Jean Monnet, à l'image de sa finalité, se résume en quelques mots : un message clair et simple, compréhensible pour tous, très concret, résumé en une page si possible.

• Expliquer...

« Il y a un véritable fossé entre ce que pensent les politiques et ce que pensent les européens », affirme Philippe LE GUEN. A contrario de l'opinion communément répandue, il n'y a pas de *désintérêt* à l'égard de l'Europe. Bien au contraire, il y aurait un regain d'intérêt des européens à l'égard de l'Europe, qui demandent que celle-ci en fasse plus face à la crise. Comment alors expliquer l'inertie européenne, se demande-t-on. Quel est donc le problème de l'Europe ?

L'inertie européenne s'explique par la réticence des chefs d'État et de gouvernement à concéder, face à leurs électeurs, un peu plus de leur **souveraineté** à l'Europe - en particulier dans les domaines du militaire, de la politique étrangère, etc...



Source : Michel Morin, UEF-France

« **Il suffit pourtant d'expliquer tout cela aux gens !** », soutient Philippe LE GUEN. En effet, pour mener des politiques efficaces, le cadre de la **souveraineté nationale** est bien souvent limité. C'est seulement grâce à une **souveraineté partagée** entre tous les États membres de l'Union que certains problèmes communs, qui s'étendent bien au-delà

des frontières nationales, pourront être résolus.

• De manière concrète...

Pour cela, il suffit de présenter des politiques européennes qui fonctionnent, sans lesquelles nous serions pénalisés dans notre vie quotidienne sans que nous en soyons forcément conscients. Et au-delà, des projets qui nous ouvrent à de nouvelles perspectives.

**« Pourquoi n'aurait-on pas
le droit d'étudier dans un autre pays européen ?
C'est le principe même de l'Europe ! »**

Philippe LE GUEN, *Directeur de l'Association Jean Monnet*



- **.. et simple**

La question du fédéralisme et du principe subsidiarité, du choix de nouvelles institutions, le débat sur les réformes institutionnelles à initier en Europe, ... sont des idées et concepts bien trop obscurs. Néanmoins, **il suffit de présenter les choses simplement**. À nous de signaler certaines mesures européennes qui nous touchent déjà dans notre vie quotidienne et qui sont déjà d'inspiration fédéraliste, afin que les européens puissent s'en faire une idée concrète.

« L'Europe n'est pas compliquée. Au contraire, c'est très simple ! »

Philippe LE GUEN, *Directeur de l'Association Jean Monnet*

À nous de défier les détracteurs de l'Europe et de la présenter simplement. « Qui se soucie de savoir comment fonctionne la Commission des lois en France ? ». Il suffit de présenter les votes et décisions du Parlement européen, les détails viendront par la suite.

La confiance des citoyens européens dans leurs institutions est essentielle. C'est pourquoi un **discours clair et simple** l'est aussi.

« Les gens acceptent principalement les changements dans la crise », affirmait Jean Monnet. À nous de saisir ce moment !



« On ne peut pas attendre d'avoir éclairci d'avance toutes les contingences pour se déterminer sur l'action qu'appellent les nécessités du présent.

Dans la conduite de nos affaires personnelles nous n'attendons pas pour agir que l'avenir nous soit complètement révélé. Rien n'est plus stérile que d'anticiper, dans le contexte du présent, des questions qui se poseront seulement dans l'avenir alors que l'objet même de notre action est de transformer le contexte actuel.

Si nous attendons pour agir que toutes les questions aient trouvé leur réponse nous n'agissons jamais. Nous n'attendrons jamais la certitude attendue et nous serons entraînés par les événements que nous aurons renoncé à orienter. »

Jean Monnet, Discours 1952³⁴

Clôture des travaux : Présentation de la déclaration commune adoptée par les associations partenaires de la Convention,



François MANNERAT,
vice-président de l'UEF-France.

³⁴ Cité le jour de la Convention par Philippe LE GUEN, directeur de l'association Jean Monnet.

1^{re} Convention des Fédéralistes européens - DÉCLARATION FINALE -



Les organisations fédéralistes européennes réunies à Lyon ce 16 mars 2013 déclarent s'associer pour :

- § **agir en concertation**
afin, conscientes de leur devoir ardent d'information et de formation, de **mobiliser massivement les citoyens Européens pour qu'ils assument leurs responsabilités** lors des élections européennes de juin 2014 ;
- § **interpeller les formations politiques organisées au niveau européen**
afin qu'elles présentent chacune un **projet d'avenir européen** ambitieux et en expliquent clairement les avantages aux citoyens européens ;
- § **leur demander avec insistance**
de **choisir des candidats sérieux, compétents et motivés par le mandat de député européen**,
et d'exiger d'eux qu'une fois élus ils s'engagent pour la durée de ce mandat à n'en briguer aucun autre, à ne conserver aucune fonction électorale dans leur pays et à s'investir pleinement pour l'accomplissement de leur tâche ;
- § **leur suggérer avec force**,
qu'après avoir désigné leur **candidat à la présidence de la Commission**, elles le placent en tête de liste dans son pays d'origine et en fassent la promotion dans toutes les circonscriptions électorales de l'Union ;
ainsi, en votant, dans chaque pays, pour les listes qui soutiendraient ce candidat et en leur donnant une majorité au Parlement, les électeurs accorderaient une plus grande légitimité à ce président qu'ils auraient ainsi indirectement élu ;
- § **insister pour que les formations politiques s'engagent à soutenir**, à l'occasion du débat pré-électoral 2014, **l'objectif fédéral de l'Union Européenne**, c'est-à-dire, selon les termes du traité : « *une union toujours plus étroite des peuples européens* » ;
- § **demander avec conviction au Parlement élu en 2014** de prendre l'initiative de convoquer une « **Convention constituante** » afin de rédiger un **projet de CONSTITUTION** transformant l'association d'États qu'est l'Union Européenne en une Fédération Européenne.

Restant ouvertes aux autres organisations qui désireraient les rejoindre, les signataires de la présente déclaration créent un **collectif fédéraliste** chargé d'intervenir auprès des formations politiques pour les persuader de mettre en œuvre les six points qui précèdent.

Elles entendent **poursuivre jusqu'aux élections de 2014** l'organisation d'événements destinés à promouvoir le fédéralisme auprès des citoyens.

Cette déclaration a été adoptée par...



Bruxelles, le 27 février 2013

Objet: 1re Convention des Fédéralistes européens

Chers amies et amis fédéralistes,

C'est avec regret que je ne pourrai participer à la 1re Convention des Fédéralistes européens.

Cette Convention arrive à un moment clé. L'idée d'une Fédération européenne n'est pas seulement revendiquée par une avant-garde, mais aussi par des membres de nombreux gouvernements : le ministre allemand des Affaires étrangères Guido Westerwelle soutient l'idée d'une Union politique, le premier ministre luxembourgeois Jean-Claude Juncker et le ministre polonais des Affaires étrangères Radoslaw Sikorski celle d'une Fédération pour l'Europe, tandis que la vice-présidente de la Commission Européenne, Viviane Reding, appuie l'idée « d'États-Unis d'Europe ». Nous devons donc saisir ce moment !

De nombreuses questions quant à l'organisation de cette Fédération restent encore sans réponse. Parmi les plus urgentes, celle de la démocratie à l'échelle européenne, comme par exemple : Quelles compétences transférer ? A quel(s) niveau(x) ? Quel système électoral européen ? Comment faire participer les citoyens européens au projet de l'Union ? Le jour où nous pourrons répondre à toutes ces questions, nous pourrons également mieux convaincre les citoyens européens du projet que nous défendons.

C'est pourquoi je porte un grand intérêt à cette Convention, qui abordera toutes ces interrogations.

Je souhaite un grand succès à la 1^{re} convention des Fédéralistes Européens !

Sincères salutations fédéralistes,



Jo Leinen
President



La Convention a été organisée par...



François Mennerat,

Vice-président de l'UEF-France, Président MEF Franche-Comté.

Ancien médecin généraliste, docteur en économie et gestion des systèmes de santé, il fut Chargé d'enseignement et de recherche en santé publique et informatique médicale à l'université de Saint-Étienne. A participé à plusieurs projets européens de R&D, puis à la normalisation en informatique de la santé.



Dominique Thaury, Trésorier fédéral de l'UEF-France

Diplômé de l'ESSEC, fondateur des Mardis de l'ESSEC. Il a dirigé des équipes commerciales dans le monde de la décoration textile de la maison.



Alain REGUILLON, Secrétaire fédéral de l'UEF-France

Diplômé du Centre d'Études Diplomatiques et Stratégiques de Paris, il a été directeur général adjoint de l'association française du Conseil des communes et régions d'Europe. Il est l'auteur d'essais européens et directeur de publication de *Carnet d'Europe*.



Tiphaine MILLIEZ, chargée de mission à l'UEF-France.

Étudiante à SciencesPo Bordeaux en Master Carrières Européennes dans la filière franco-allemande, en partenariat avec l'Université de Stuttgart.

Un grand merci pour leur aide apportée à...



Jean Luc PREVEL



Michel Morin



Graziana Graziani



Jeannine MENNERAT



Philippe GERARD et
Ivana GRAZIANI



Jean-Paul TRUCHET
(et son fils !)



François COUTIN



Les deux mousquetaires...

Tout savoir sur l'UEF...



L'Union des fédéralistes européens est une organisation non-gouvernementale indépendante et sans but lucratif qui milite pour :

- L'avènement d'une **Europe fédérale**, seule dimension utile à garantir la paix, la prospérité et la démocratie pour tous les Européens
- L'adoption d'une **Constitution démocratique** reposant sur la double légitimité des peuples et des Etats et garantissant la libre administration des collectivités infra-étatiques
- Le **rassemblement de tous les citoyens** se reconnaissant dans le fédéralisme

Et les partenaires de la Convention...



Les Jeunes Européens
France



Mouvement Européen
France



UEF-France

Maison de l'Europe et des Européens - 242, rue Duguesclin – 69003 Lyon
Contact : uef.@uef.fr / Site : www.uef.fr / Tel. : 04 72 07 88 88